

Mes honorables collègues savent très bien qu'il suffit de comparer le bill, dans sa rédaction actuelle, avec le rapport élaboré sur le Livre blanc par ce même comité pour se rendre compte que le ministre et le gouvernement ont laissé de côté plus de recommandations sur le Livre blanc qu'ils n'en ont accepté. C'est sur ces points-là que le comité selon moi, devrait être à même de faire œuvre utile. Je crois que mon honorable ami le sénateur Langlois avait tort de dire que le travail du comité était fini.

L'honorable M. Langlois: Je n'ai jamais dit une telle chose.

L'honorable M. Flynn: Vous n'avez jamais dit une telle chose? Vous l'avez dit hier, vous devriez relire votre propre discours.

L'honorable M. Langlois: C'est déjà fait.

L'honorable M. Flynn: Si c'est ce que vous vouliez dire, je suis alors d'accord avec l'interprétation que quiconque pourrait en donner. Mais je me souviens que vous avez cité ce que j'ai dit le 14 septembre et j'avais manifesté mon accord quant au but...

L'honorable M. Langlois: Voudriez-vous citer ce que j'ai dit?

L'honorable M. Prowse: Le débat d'hier s'est terminé avec un vote du Sénat qui mettait un terme à la question. Revenons maintenant à nos moutons. Vous parlez d'une question qui a été débattue et qui s'est terminée par un vote au Sénat et nous n'avons pas le droit de revenir sur chaque débat qui a eu lieu ici depuis l'an un. Vous le savez également.

L'honorable M. Flynn: Je ne sais pas si je devrais même relever cela.

L'honorable M. Prowse: C'est facile.

L'honorable M. Flynn: C'est trop facile, et c'est pourquoi je me méfie. J'oublierai l'incident.

Je ne m'y retrouve plus dans mes notes. Je remonterai toutefois au 14 septembre pour plaire à mon bon ami le sénateur Prowse. Je crois que c'est la date à laquelle on avait présenté une motion de renvoi du sujet au comité.

L'honorable M. Prowse: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que l'honorable sénateur peut parler de son propre pupitre. Il est maintenant assis dans le fauteuil d'un autre.

L'honorable M. Flynn: Je me suis assis parce que vous avez invoqué le Règlement et je ne puis faire deux choses à la fois.

L'honorable M. Martin: Continuons l'étude du bill.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, la discussion se poursuit maintenant en conformité du Règlement. Nous étudions une motion de renvoi du bill à notre comité permanent des banques et du commerce et je crois que, jusqu'ici, les remarques du leader de l'opposition ont été pertinentes, et j'aimerais que nous poursuivions maintenant le débat.

[L'honorable M. Flynn.]

L'honorable M. Flynn: J'ai maintenant retrouvé les observations que j'avais faites le 14 septembre. J'ai dit, à un moment donné:

Nous faisons face à un problème technique qui, comme l'a signalé le sénateur Hayden, est très important.

Puis j'ai poursuivi:

• (1730)

Les propos que nous avons recueillis à la suite de la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien et d'autres réunions laissent entendre que la rédaction peut être fautive sous de nombreux rapports. En lisant ces observations et en écoutant le sénateur Hayden, je me suis souvenu des propos du sénateur Pouliot au sujet de la rédaction des bills. Il est de la plus haute importance que le Sénat examine le bill, afin de découvrir s'il réalise vraiment l'objectif proposé. Sauf erreur, ce comité n'étudiera pas les principes dont s'inspire ce projet de loi. Nous pourrions le faire lorsqu'il nous parviendra après avoir été étudié à la Chambre des communes. Toutefois, nous déciderons s'il est présenté de façon appropriée, ce qui est une tâche très importante. Notre comité des banques et du commerce est certainement mieux placé que tout autre, mieux surtout que le comité plénier de l'autre endroit, en toute déférence, pour faire ce travail.

Il a été établi clairement, à l'époque, que le comité n'avait pas à traiter du principe du bill et nous n'avons pas étudié les recommandations du Livre blanc dont le ministre n'avait pas tenu compte. Bien des sénateurs n'ont pas changé d'avis à ce sujet.

Certains ont laissé entendre que le parti auquel j'appartiens est contre l'imposition des gains en capital. C'est faux. Nous sommes en faveur d'un impôt équitable. J'estime que les recommandations contenues dans le rapport sur le Livre blanc étaient bien supérieures à celles du bill. Cela ne fait aucun doute. C'est pourquoi j'ai dit aux honorables sénateurs que, si le comité doit accomplir un travail convenable, il doit étudier ce bill article par article non pas en passant une heure sur chaque article car ce n'est pas ce que je veux dire, mais si nous devons réaliser quelque chose de valable, il nous faut étudier l'ensemble du bill et non pas nous limiter aux recommandations des trois rapports du comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Cependant, j'estime que étant donné l'amendement suggéré par mon collègue le sénateur Grosart, estimé irrecevable par votre Honneur, il est évident que, si le bill est renvoyé au comité, quelqu'un proposera que celui-ci prenne position sur cette recommandation. Il me semble évident qu'un vote devra avoir lieu. Je veux dire que le comité doit faire davantage que se contenter d'écouter le ministre des Finances selon lequel un jour, et j'ignore quand, pourquoi ni dans quelle mesure, un bill modificateur sera présenté.

Je conteste l'allégation faite par le sénateur Langlois dans son discours d'hier. Il a cité le rapport du comité et a laissé entendre que le sénateur Beaubien s'est montré satisfait lorsque le ministre a déclaré qu'un bill modificateur serait présenté. Si les sénateurs voulaient bien lire toutes les délibérations, ils s'apercevraient que ce n'est pas le cas. Nous avons essayé de mettre le ministre des Finances au pied du mur et nous l'avons obligé à prendre un engagement ce à quoi il s'est refusé. Il a déclaré: